

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 196-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.296

Déposée le : 09.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)
Riem (Iffwil, Le Centre)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)
Dütschler (Hünibach, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Prise en compte des pénuries d'eau lors des concessions pour la centrale de Trift et le rehaussement du barrage du Grimsel

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de prendre en compte les risques de pénuries d'eau dans le cours inférieur de l'Aar au moment de compléter le plan directeur pour la centrale hydroélectrique de Trift et le lac du Grimsel ;
2. d'analyser en profondeur les risques de pénuries d'eau dans le cours inférieur de l'Aar et de les prendre en considération lors de la concession pour la centrale hydroélectrique de Trift. Si l'analyse montre que la centrale peut contribuer à diminuer les risques dans le cours inférieur, il faut assortir la concession concernant la centrale de Trift de conditions complémentaires en cas de pénurie d'eau.

Développement :

Jusqu'à présent, les concessions pour les lacs d'accumulation des Forces motrices d'Oberhasli (KWO) ne prévoient pas d'usages multiples, ces derniers ne sont destinés qu'à la production d'énergie. Les réservoirs à buts multiples sont la norme partout dans le monde et sont nécessaires pour faire face aux conséquences du changement climatique. Un usage multiple implique que les réservoirs puissent aussi être utilisés pour la protection contre les crues et en cas de pénuries d'eau.

En raison du retard pris par les deux projets – celui de Trift et celui du Grimsel – à cause de l'arrêt du Tribunal fédéral, l'opportunité de pallier ce déficit s'offre à nous. Le Conseil-exécutif est chargé

de se pencher attentivement sur la pénurie d'eau dans le tronçon inférieur du cours d'eau, en particulier dans le Seeland, lors des procédures, et d'en tenir compte s'il le faut.

En Suisse, château d'eau de l'Europe, nous avons peu conscience de la pénurie d'eau à venir. Avec la fonte inéluctable de la plupart des glaciers – ce qui arrivera même si l'Accord de Paris sur le climat est respecté – le risque de sécheresse va s'accroître, en particulier dans le Seeland.

Sans mesures supplémentaires et sans réservoir, il ne sera plus possible de puiser en tout temps dans les eaux de surface. Les grands lacs naturels (les lacs de Brienz, de Thoue et de Biene) ne pourront pas fournir suffisamment d'eau lors de périodes de sécheresse, leur marge de régulation étant relativement faible.

De nouvelles études de l'OFEV et de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)¹ publiées en 2021 montrent qu'une utilisation polyvalente des lacs d'accumulation de KWO représente une solution prometteuse pour diminuer les pénuries d'eau estivales, en particulier dans le Seeland.

Le fait que le projet de la centrale de Trift, qui est essentiel pour des raisons écologiques et liées à la politique énergétique et que les autrices et auteurs de la motion préconisent, puisse diminuer les pénuries d'eau dans le Seeland a été découvert récemment. Les études dans le cadre du programme de recherche Hydro-CH2018² permettent enfin d'estimer correctement la quantité d'eau requise ainsi que le potentiel. Jusqu'à présent, l'administration du canton de Berne part du principe que les centrales à accumulation de KWO et la centrale de Trift ne peuvent apporter qu'une minime contribution à l'atténuation des pénuries. Certaines questions restent en suspens et doivent être clarifiées (p. ex. diminution du débit à travers les lacs de Brienz et de Thoue, effluence entre Thoue et Berne).

Dans la concession pour la centrale de Trift retirée, il n'est nullement question de prendre en considération la pénurie d'eau dans le cours inférieur. Les agricultrices et agriculteurs du Seeland n'ont pas non plus été conviés aux négociations sur la concession. La pesée des intérêts coûts-utilité (perte de production agricole vs. réduction de la production d'énergie) parle en faveur de l'intégration d'un usage agricole également ainsi que d'une pesée des intérêts factuelle. Le retard occasionné par l'arrêt du Tribunal fédéral (Trift et Grimsel doivent être ajoutés au plan directeur, les délais pour le début des travaux doivent être indiqués dans la concession) peut et doit être mis à profit pour améliorer autant que possible les termes de la concession.

La prise en compte des pénuries d'eau près des centrales hydroélectriques est une pratique internationale courante, qui doit aussi devenir la norme en Suisse à l'avenir en raison du changement climatique. Avec une régulation ingénieuse, cela ne conduit en moyenne qu'à de faibles pertes de la production d'électricité et des revenus qui en découlent. On peut aussi faire valoir le besoin de réservoirs à usages multiples comme argument supplémentaire pour la construction de la centrale de Trift. Les investigations sont judicieuses non seulement pour la centrale de Trift, mais aussi pour le renouvellement des concessions de l'ensemble des installations de KWO en 2042. Les pertes éventuelles de recettes des centrales électriques doivent être compensées par le canton.

Destinataires

¹ Kellner-2021-Herausforderungen der Governance sowie der-(published version).pdf (lib4ri.ch) (en allemand)

² Hydro-CH2018 Forschungsprojekte (admin.ch)

– Grand Conseil